



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE ET DU GROUPE RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (APIRG & RASG-AFI/EO)

Libreville, Gabon, 19 juillet 2024

#### NOTE EXPLICATIVE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

# Item	Point à l'ordre du jour
1.	<p><b>Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p><i>La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour</i></p>
2.	<p><b>a) Aperçu de la Décision 5/04 d'APIRG/26 et RASG6AFI/9</b></p> <p><i>La réunion sera informée sur la décision concernée et de son historique.</i></p> <p><b>b) Résumé des mesures prises par le Secrétariat concernant la Décision APIRG/26 et RASG-AFI/9</b></p> <p><i>La réunion sera informée des mesures prises par le Secrétariat depuis les réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9, en relation avec la Décision 05/5 APIRG/26 et RASG-AFI/9 Amélioration de la structure d'APIRG et du RASG-AFI</i></p> <p><b>c) Présentation, discussion et approbation d'une structure révisée basée sur les propositions élaborées par le Secrétariat et les commentaires des parties prenantes, y compris examen du projet de Manuel de procédures du Groupe correspondant et des nouvelles méthodes de travail.</b></p> <p><i>La réunion passera en revue et examinera les propositions élaborées par le Secrétariat concernant la structure du groupe fusionné, y compris l'examen du projet de Manuel de procédures du groupe et des nouvelles méthodes de travail.</i></p>
3.	<p><b>Discussion sur les dispositions transitoires pour les groupes</b></p> <p><i>La réunion discutera les dispositions transitoires permettant aux groupes de fonctionner sous une seule entité.</i></p>
4.	<p><b>Examen et adoption des conclusions et décisions de la réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI</b></p> <p><i>La réunion examinera et adoptera les conclusions et les décisions prises par APIRG &amp; RASG-AFI/EO.</i></p>
5.	<p><b>Questions diverses</b></p> <p><i>Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion discutera de tout autre point non couvert dans les points ci-dessus de l'ordre du jour..</i></p>